

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 209.

DIMANCHE.

2 SEPTEMBRE 1832.

PRUSSE.

BERLIN, 17 août. — Le prince Guillaume est de retour de Pétersbourg, où il paraît avoir eu une mission.

— *Correspondant de Nuremberg.* La commission chargée de la révision des lois prussiennes a cessé depuis quelque temps ses travaux, parce que le temps ne paraît guère propice à des réformes telles que celles qu'on projetait. C'est évidemment faire des pas retrogrades que de s'efforcer de tirer de l'oubli de vieux statuts municipaux, de les arranger un peu à la moderne, et de fonder ainsi pour chaque ville ou pour chaque district des coutumes particulières. On peut s'imaginer la peine extraordinaire que coûte cette opération; depuis six ans qu'on y travaille, on n'a encore rien fait paraître. Actuellement on juge en Prusse d'après quatre codes, sans compter les lois féodales et celles des successions qui varient souvent à l'infini dans la même province. Sur le Rhin on a le jury; dans la Poméranie suédoise on suit la procédure usitée en Suède; dans le grand-duché de Posen on voit encore en vigueur le droit du grand-duché de Varsovie, depuis long-temps éteint; enfin dans les autres provinces c'est le droit prussien que l'on suit. On avait dit qu'il paraîtrait une loi sur les chasses, mais il n'en est plus question; sous ce rapport nous vivons encore dans la barbarie du moyen âge, ou dans celle de la France avant 1789. Il en coûte 150 th. pour une perdrix, 250 pour un lièvre tué sans autorisation; les travaux forcés attendent le braconnier. Il en résulte que l'on commet des crimes, et que l'on tue quelquefois un garde-chasse pour éviter une peine infamante. Ce qui arrête beaucoup en Prusse les progrès des idées libérales, c'est qu'il y a trop peu de propriété territoriale entre les mains du peuple dans les campagnes. Depuis 1807 la servitude a cessé de fait; mais c'est seulement la servitude personnelle, et le paysan n'en est guère plus avancé. Ce n'est qu'entre les années 1815 et 1820 que l'on a pris plusieurs dispositions en faveur de la chasse agricole; cependant les effets en ont été arrêtés en partie par la noblesse, qui s'est plainte des pertes qu'elle éprouvait par l'abandon des terres à des prix trop bas. Dans les anciennes provinces prussiennes il y a eu jusqu'à présent peu de conventions de ce genre.

PORTUGAL.

Par un courrier de commerce arrivé aujourd'hui à Paris venant de Madrid, on a reçu des nouvelles de Lisbonne jusqu'à la date du 19 courant.

Le retour de l'escadre de don Miguel dans le Tage a été motivé par suite des réparations dont le vaisseau *Jean VI* avait besoin. Ce vieux vaisseau de ligne ayant reçu des dommages assez considérables dans ses agrès ainsi que dans ses mâts, et ayant en outre deux voies d'eau, il ne lui était pas possible de tenir la mer dans cet état. Avant de s'éloigner des bouches du Douro, l'amiral miguéliste expédia un canot à Villadhaet un autre à Yuncalillo, pour apprendre les motifs de sa retraite aux généraux qui commandent les troupes miguélistes au nord et au sud de Porto, et don Miguel en fut instruit sur-le-champ par le télégraphe de la ligne de Porto. Le vaisseau de ligne *Jean VI* étant le seul bâtiment qui impose quelque respect à l'amiral Sartorius, et ce vaisseau ayant été forcé de se retirer, force a été au reste de la flotte de don Miguel de le suivre dans le Tage, car sans l'appui du *Jean VI* les forces navales de don Miguel auraient été immédiatement écrasées. Une fois l'accès du Douro ayant été libre aux bâtimens de toutes les nations qui voudraient aborder Porto, une partie de l'escadre de dona Maria n'a pas tardé à se présenter de nouveau devant le Tage.

Don Miguel a reçu avec bienveillance l'amiral de son escadre lorsque ce dernier, une demi-heure après avoir jeté l'ancre dans le Tage, s'est rendu au palais de Caxias, et les miguélistes ont reçu avec enthousiasme les officiers de marine lorsqu'ils ont descendu à terre. Don Miguel s'est rendu à bord du *Jean VI*, et ensuite il a parcouru les autres bâtimens de sa flotte. Des ordres ont été donnés sur-le-champ pour que sans perte de temps on fasse au *Jean VI* et à trois autres navires de l'escadre toutes les réparations dont ils ont un pressant besoin. Les ouvriers travaillent nuit et jour aux réparations des bâtimens, et on assure que l'escadre ne tardera pas à remettre à la voile.

D'après les dépêches télégraphiques, il paraît que l'éloignement de l'escadre miguéliste des eaux de Porto a procuré l'entrée dans le Douro de quatre bâtimens marchands chargés de grains et de vivres. Les assiégés continuent à serrer de près la ville; mais tant que celle-ci aura l'embouchure du Douro libre, elle pourra opposer une longue et opiniâtre résistance, en attendant les secours qui doivent arriver d'Angleterre.

SUISSE.

LUCERNE, 23 août. — La diète helvétique a adopté par 13 voix l'art. 1^{er} des nouvelles propositions faites par la commission nommée pour les affaires de Bâle.

« Le canton de Bâle, dans ses relations avec la confédération suisse,

« formera, comme par le passé, un seul état; mais relativement à l'administration publique, il sera divisé en deux communautés politiques particulières; toutefois sous réserve solennelle d'une réunion postérieure. »

Pour cet article ont voté, sans réserve: Zurich, Zoug, Soleure, Schaffhouse, St-Gall, Tessin, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzell, Fribourg et Lucerne; sous réserve de ratification: Berne.

L'art. 2 a ensuite été mis en délibération.

« A l'une des divisions appartiendra la ville avec les 21 communes qui lui sont restées attachées; à l'autre les 46 communes nommées dans le décret du grand conseil du 22 février 1832, relatif à la séparation, à l'exception des communes qui se joindront encore à l'une ou l'autre des divisions, conformément à l'art. 3. »

Huit cantons ont adopté cet article, et cinq se sont réservé le protocole ouvert.

ANGLETERRE.

Voici quelques détails sur l'exploration sous-marine du *Boyne*:

L'amirauté d'Angleterre a permis dernièrement à un individu de descendre, au moyen de tuyaux conducteurs de l'air, vers les débris du vaisseau de guerre *Boyne*, qui a pris feu par accident, à Spithead, le 1^{er} mai 1795, et a sauté en l'air vis-à-vis de Southsea-Castle. Les eaux étant basses, ces débris se trouvaient à environ 3 à 4 brasses de profondeur, et ont été mis en communication, par le moyen d'une échelle suffisamment longue, avec un bâtiment à l'ancre. L'homme descendit, dans la mer, le 20 juillet; il avait la tête enveloppée d'un grand masque de plomb avec des yeux de verre, et le corps couvert d'une espèce de vêtement fait de gomme élastique, les pieds, les cuisses et les bras étant parfaitement libres. Il parvint à amarrer quelques pièces de canon de 25, qui furent ensuite tirées à bord du bâtiment.

L'après-midi, il découvrit la cave du capitaine du vaisseau, sir George Gray. Il en rapporta d'abord deux bouteilles, puis trois; il prit ensuite une corbeille qu'il remplit et revint chargé de 21 bouteilles; c'était du vin de Bordeaux et de Porto. On lui offrit 20 shillings de la bouteille, mais il les refusa; cependant il en ouvrit une pour faire goûter le contenu aux assistans. Il est convenu avec le gouvernement que tout ce qu'il retirera de l'eau lui appartiendra, excepté le cuivre qu'on placera dans les docks, et pour lequel il recevra un dédommagement.

DENIS COLLINS.

Denis Collins qui aux courses d'Ascot, avait blessé le roi à la tête par une pierre qu'il lui avait lancée, a été jugé le 22 août à Abingdon et condamné à mort. (*Voyez n° 206.*) « La sentence de la loi, a dit le juge en s'adressant à l'accusé, est que vous soyez conduit sur la place des exécutions, et que vous soyez pendu jusqu'à ce que mort s'ensuive, et que votre corps soit divisé en quatre parties, pour qu'il en soit disposé comme Sa Majesté le jugera convenable. Puisse le Dieu tout-puissant attendre votre cœur, et vous porter au repentir. »

Le prisonnier a écouté sa sentence, sans qu'on ait remarqué en lui aucune altération sensible.

Aussitôt après son jugement Denis Collins fut transféré de la prison d'Abingdon à celle de Reading, et quoiqu'il soit condamné à mort, on croit universellement que Sa Majesté commuera la sentence en un bannissement. Une demi-heure après le jugement, tous les jurés demandèrent à signer une pétition pour supplier Sa Majesté d'épargner sa vie.

Le malheureux a toujours cru lui-même qu'il serait exécuté; mais, comme on pouvait s'y attendre de la part d'un homme qui a passé toute sa vie sur un vaisseau comme soldat, il fixait ses regards sur ce qu'il supposait être son destin, non seulement sans crainte ni émotion aucune, mais même avec indifférence. Sa frayeur était d'être entièrement acquitté et de rentrer encore dans le monde; il a répété plusieurs fois: « Si mon confesseur (car il était catholique) voulait me donner aujourd'hui les saints sacremens, j'aimerais cent fois mieux être exécuté demain que de retourner dans le monde pour subir encore toute cette misère et cette infortune dans laquelle j'ai languï durant les six mois qui ont précédé cet événement. »

Il n'y avait là-dedans aucune bravade; il parlait avec le plus grand sang-froid du monde. Son désir était que tout se terminât par une détention perpétuelle qui, disait-il, en assurant sa subsistance, ne l'aurait jamais mis dans le cas de faire encore un nouveau malheur. Il raconte lui-même qu'il a été deux fois renfermé comme fou, une fois sur son bord et une autre en Irlande; quoiqu'il ne soit peut-être pas insensé, il a évidemment le caractère très-chaud et profondément irritable; il s' imagine qu'il a été trompé et maltraité par tout le monde, indice assez ordinaire de folie.

Le bon homme se faisait une grande affaire de paraître devant ses

juges élégamment habillé ; il avait une jambe de bois toute neuve , faite tout exprès pour la cérémonie , sa vieille jambe aussi bien que les culottes qu'il portait le jour de son attentat sur la personne du roi , ayant été prise par une dame qui , afin de posséder ces précieuses reliques , lui a donné des habits neufs en place des vieux. Il est digne de remarque que les jurés ont unanimement déclaré qu'en décidant que Collins n'avait pas eu l'intention de tuer S. M. , mais seulement de le blesser , ils croyaient avoir prévenu la condamnation capitale. Ils assurent que s'ils avaient su que leur verdict devait avoir pour effet la mort de Collins , ils l'auraient plutôt acquitté entièrement. Au reste , comme on ne peut douter de la clémence de S. M. , les intentions du jury seront également remplies.

(Collins a obtenu remise de la peine de mort.)

FRANCE.

PARIS, 29 août.

Hier au soir , on a reçu de M. Durand de Mareuil des dépêches qui paraissent d'une haute importance , car M. d'Argout s'est aussitôt rendu chez le prince de Talleyrand , avec lequel il a travaillé jusqu'à près de minuit , et à une heure du matin un courrier a été expédié pour Bruxelles du ministère des affaires étrangères.

On assure que dans ses dépêches M. Durand de Mareuil annonce qu'il regarde l'affaire hollando-belge comme terminée , si le cabinet belge veut consentir à de nouvelles propositions de la Conférence qui sont jointes à ces dépêches. M. Van de Weyer n'a pas voulu prendre sur sa responsabilité de les accepter.

— Des courriers venant de Londres et de Bruxelles arrivent tous les jours au ministère des affaires étrangères.

— Grâce aux soins de l'habile docteur Koreff , M. le prince de Talleyrand est parfaitement rétabli de l'indisposition grave qu'il avait éprouvée à son retour des eaux.

— Le prince de Montfort , Jérôme Bonaparte , est arrivé à Rome le 14 août avec son fils aîné , venant de Florence.

AFFAIRE DES S^S-SIMONIENS. — (Voyez notre n^o d'hier.)

La matinée pluvieuse d'aujourd'hui a peu favorisé la procession des saint-simoniens. Ils sont cependant partis à pied et arrivés à pied , malgré le mauvais temps. Ils ont pénétré presque seuls dans l'intérieur du palais , où ils ont attendu l'ouverture de l'audience.

A neuf heures et demie l'audience a été ouverte.

L'auditoire est exactement composé comme hier. Chœur de femmes élégantes , jeunes en partie ; dans l'enceinte de la cour et sur les arrières-bancs , la petite famille des femmes ouvrières... Quelques travailleurs sont mêlés à leurs rangs.

Derrière le sieur Enfantin , dit le père , siègent deux femmes qui , depuis hier matin , n'ont pas un seul instant quitté la salle ; elles ont déjeuné et dîné frugalement avec les disciples.

Le sieur Enfantin se lève : après un début fort long , il dit :

Il serait drôle que l'intelligence de mes fils fût tellement abruti qu'ils aient rétrogradé aux siècles de l'ignorance , et qu'ils aient tout quitté pour venir auprès de moi perdre leur volonté et leur liberté. Vous croyez que les hommes que vous avez entendus hier sont des hommes esclaves ? Hier ils ont su diriger les débats de manière à surprendre la cour en défaut de compétence à l'égard de la cause qui lui est soumise...

M. Enfantin s'arrête et promène ses regards sur toute l'assemblée.

M. le président. — Voulez-vous prendre un peu de repos ?

Enfantin. — J'ai besoin de m'inspirer... (On rit.) Et il continue à contempler l'auditoire , puis il reprend lentement en ces termes :

Je regarde... (On rit.) Je voudrais apprendre quelque chose par mes regards... (On rit.)

M. l'avocat général rit aussi.

Enfantin , gravement. — Vous riez , Monsieur...

M. l'avocat-général. — Enfantin , vous n'êtes pas ici pour porter des regards et vous charger de la police de l'audience. Si vous continuez sur ce ton , je serai obligé de requérir la suspension de l'audience.

Enfantin. — Je regardais , et j'attache beaucoup d'importance au regard... (On rit.)

Hier , l'avocat-général , analysant notre doctrine , vous signalait comme coupable le passage où nous avons dit que le prêtre devait être beau , bon et sage ; ce sont les trois formes qui , pour nous , reproduisent tous les progrès de la métaphysique ancienne... (Longue pause de l'orateur.)

M. l'avocat-général a foulé aux pieds l'argent , les plaisirs ; il est philosophe. Il sera payé pour sa cause ; il recevra de l'argent , de l'or. Il sera donc bien permis de vous dire quelle importance nous attachons aux formes , aux regards , à la beauté... Oui , c'est par ces regards que je dirige sur vous que je cherche votre pensée et mes inspirations...

L'orateur s'arrête , comme si les choses et les mots lui manquaient. Tout-à-coup il promène ses regards sur le jury. (On rit.)

M. le président , avec dignité : L'audience est suspendue ; nous ne pouvons être ici pour attendre le résultat de vos contemplations. (Murmures approbateurs.)

La cour se retire.

Le sieur Enfantin suit chaque magistrat du regard.

Après une suspension d'une demi-heure l'audience est reprise.

M. le président , à Enfantin : Êtes-vous prêt ?

Enfantin , se posant et fixant : Monsieur , j'ai demandé tout-à-l'heure à expliquer comme mon regard m'inspirait la forme de mes discours. Je suis prêt... (On rit.)

Enfantin continue long-temps encore , et après un discours que nous n'avons saisi qu'avec peine , et qui a été prononcé avec beaucoup de lenteur , il s'assied gravement , se pose , et promène son regard sur l'auditoire.

A une heure très-avancée , la cour condamne Enfantin , Duveyrier et Chevalier à un an de prison , comme coupables d'outrages à la morale publique , à 1000 francs d'amende chacun et aux frais ; elle ordonne que la société saint-simonienne sera dissoute.

Cet arrêt , prononcé dans les ténèbres , car la salle n'avait point été éclairée , a été écouté dans le plus grand calme. Après sa prononciation le calme a régné. Pas un murmure , pas un geste d'improbation ou de mécontentement n'a été manifesté au banc des prévenus.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 31 août.

La reine a fait remettre à M^{me} Bruneau , femme du bourgmestre d'Enghein , chez qui LL. MM. sont descendus à leur passage par cette ville , un écrin en or d'une grande beauté , qu'accompagnait une lettre fort aimable. (Union.)

— M. Émile Mosselman , beau-frère de M. Le Hon , et attaché à la légation belge à Paris , vient de succomber , victime de l'épidémie régnante : il avait à peine atteint sa 25^e année.

— Les officiers de la garde civique du 4^e bataillon , légion d'Anvers , en garnison à Bruxelles , voulant donner un témoignage solennel de leur reconnaissance à M. A. van den Vil , adjudant-major dudit bataillon , lui ont offert en présent une épée d'honneur d'une grande richesse.

— Dans son audience d'avant-hier , le tribunal correctionnel de cette ville a condamné , à trois et à un mois d'emprisonnement , treize ouvriers du sieur Van Hougaerde , à Anderlecht , comme coupables du délit de coalition pour augmentation de salaire et cessation de travaux.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 29 août , à 9 heures du matin , au 30 août , à la même heure , 19 nouveaux cas , 15 décès.

Etterbeek, 30. — 1 cas nouveau , un décès.

Ixelles, 30. — 3 cas nouveaux , aucun décès.

Schaerbeek, 30. — Aucun cas nouveau , un décès.

Berchem-Ste-Agathe, 27. — 8 cas nouveaux , 3 décès.

Hal, 29. — 7 cas nouveaux , 6 décès.

Genappe, du 27 au 29. — Un cas nouveau , 2 décès.

Gand, 29 août , à 7 heures du soir. — Depuis hier , 6 décès , 5 nouveaux cas , 23 en traitement , 16 convalescens , 6 guéris.

Termonde, 29. — 1 cas nouveau , aucun décès.

Alost, 29. — Ni cas nouveau , ni décès.

Rupelmonde, 28. — 1 cas nouveau , un décès.

Ninove, du 28 au 29. — 2 cas nouveaux , un décès.

Bruges, 29. — 4 cas nouveaux , 3 décès.

Anvers, du 29 au 30. — 11 nouveaux cas , 5 décès , 9 guéris.

Malines, 29. — 5 cas nouveaux , 3 décès.

Lierre, 28. — 5 cas nouveaux , un décès.

Mons, 29. — 3 cas nouveaux , 2 décès.

Soignies, 28. — 4 cas nouveaux , 6 décès.

Ath, 29. — 5 cas nouveaux , 2 décès.

NAMUR, 1^{er} septembre.

A l'occasion de son mariage , le Roi vient , par un arrêté général , en date du 28 août , d'accorder remise pleine et entière , pure et simple à tous les gardes civiques condamnés par les conseils de discipline.

— Nous apprenons d'une source certaine que le canal de Charleroy sera navigable le 15 du mois prochain. (Belge.)

— La régence de Louvain vient d'interdire toutes espèces de réunions publiques pendant la kermesse.

— Les électeurs de l'arrondissement de Maestricht , convoqués pour élire un sénateur en remplacement de M. le baron de Loë , ambassadeur à Vienne , ont nommé M. Heanequin , gouverneur du Limbourg. M. le comte de Geloës d'Elstloo était son compétiteur.

— On lit dans la Gazette d'Arion :

Samedi , dernier à l'occasion du mariage de notre Roi avec la princesse Louise , fille du roi des Français , un *Te Deum* a été chanté à l'église paroissiale d'Arion.

Toutes les autorités civiles et militaires y assistèrent.

Après la cérémonie , il y a eu grande parade de deux bataillons canonnés dans la province.

M. le général de Tabor prononça à la troupe une allocution courte , mais énergique , qui fut accueillie aux cris répétés mille fois de *Vive le Roi ! vive la Reine ! vive la Belgique !*

Nous ne passerons pas sous silence la surprise agréable que nous avons éprouvée de la bonne tenue du bataillon de garde civique active de Philippeville , surtout si nous considérons le désavantage moral que lui donnait la présence du bataillon commandé par le major Borremans , l'un des plus beaux que nous ayons dans l'armée.

— On mande de Mersch , 25 août :

La nuit passée , à deux heures , une tentative d'assassinat a été commise sur un factionnaire posté près d'un sentier qui conduit à Bersbach. Un coup de fusil lui a été tiré , et la balle traversa son schako un peu au-dessus du front. La gendarmerie , de concert avec la troupe , s'est mise à la poursuite du coupable. Les recherches ont été jusqu'ici infructueuses. Une heure avant , trois bandits avaient arrêté un individu venant de Diekirch : ils se sont sauvés à l'approche de plusieurs voituriers. Des ordres sévères ont été donnés , à l'effet de réprimer dans sa source le brigandage qui paraît vouloir s'organiser. (Gazette d'Arion.)

— On mande de Fumay (France , département des Ardennes) que par suite de l'instruction dans l'affaire des troubles suscités en mai dernier par les ouvriers ardoisiers , neuf de ceux-ci seront appelés devant la cour d'assises et cinq en police correctionnelle.

— On nous écrit de Metz, 23 août :

« Avant-hier M. de M..... plaidait devant le tribunal de 1^{re} instance de Metz, pour M^{me} la princesse de Lambesc, revendiquant comme émigrée sa part du milliard d'indemnité. L'avocat, en rappelant les textes de lois sur lesquels il s'appuyait, citait fréquemment le roi Louis XVIII, le roi Charles X, et Bonaparte au nom duquel il n'ajoutait aucune qualité. *Dites l'empereur*, monsieur, lui dit M. le président Boulanger, *il l'a été par la volonté nationale.* »

« Ce rappel plein de convenances produisit son effet. »

— On écrit de La Haye, le 29 août :

Voici l'ordre du jour dont lecture a été faite aux troupes de la garnison de Maestricht, lors de la distribution des croix de bronze, laquelle a eu lieu le 24, jour anniversaire du roi.

« Braves guerriers, le roi et la patrie ont les yeux fixés sur vous.

« Sous votre digne et valeureux chef vous maintenez en braves les droits de la Néerlande, confiés à votre garde.

« Vous avez inspiré du respect et de la crainte à vos ennemis ; vous avez acquis l'estime de vos concitoyens.

« Vaillante garnison de Maestricht ! vous aussi vous recevez à juste titre le signe de l'honneur et de la fidélité, frappé du bronze conquis dans une campagne pendant laquelle vos étendards ont flotté jusqu'à Tongres. Que ce bronze vous reste cher, par l'assurance que je vous donne, au nom de S. M., qu'elle est contente de votre persévérance et de votre excellente conduite, et que notre auguste monarque met une confiance sans bornes dans votre courage reconnu, dans votre active vigilance et dans votre enthousiasme pour la sainte cause de la patrie. *Vive le roi !* »

« La Haye, le 17 août 1832.

« *Le lieutenant-général directeur-général de la guerre, DE EERENS.* »

— Une lettre datée de La Haye donne quelques détails sur une scène assez désagréable qui aurait eu lieu il y a quelque temps à Gorcum, par le refus d'un sous-officier d'accepter une croix de bronze faite prétendument avec les canons pris sur les Belges dans la dernière campagne à Hasselt.

Cette lettre dit : « c'est à la parade que se font presque toujours les distributions des insignes militaires. Le général qui commande ici (à Gorcum) fit former le cercle par ceux auxquels la croix de bronze était destinée ce jour-là, et après une courte allocution à laquelle quelques militaires répondirent par des *vivat*, il commença la distribution. Arrivé à un sous-officier dont la physionomie contrastait par un regard sévère et sombre avec celle de ses camarades, celui-ci la refuse et lui dit : *Général, je n'ai pas mérité cette marque de distinction ; accordez-la à ceux qui en sont plus jaloux que moi ; c'est parce que je me trouvais à Hasselt que je dois la refuser. Je ne mets point d'honneur à porter un médaillon fait non pas avec du canon conquis, comme à Waterloo, par exemple, mais pris et enlevé dans un fossé à Hasselt. Que ceux qui s'en croient honorés l'acceptent ; quant à moi, je la refuse et n'en veux pas.* »

Le général, étonné de cette réponse, fit arrêter ce sous-officier. Depuis il est en butte à une foule de persécutions et c'est en vain qu'il a demandé plusieurs fois à changer de corps.

On doit convenir que les hollandais et surtout quelques soldats sont bien malheureusement organisés. Ne pas vouloir de croix fabriquées avec deux mauvaises pièces de canon enclouées que les Belges laissèrent à Hasselt, et que Guillaume fit enlever, comme il fit aussi enlever les caisses publiques qui se trouvèrent sur le passage de ses deux fils, depuis Turnhout jusqu'à Louvain !

La conduite du sous-officier sera sans doute taxée d'ingratitude en Hollande, tandis qu'elle n'est que le résultat d'une pensée qui l'honore.

— Un bâtiment récemment parti de Londres avait à son bord une voiture qui est destinée à faire le service public entre le Caire et Alexandrie. Cette voiture a été construite en Angleterre, sur le modèle de nos diligences ; seulement, pour l'approprier au climat brûlant de l'Égypte, on a établi une espèce de toit au-dessus de l'impériale, et des jalousies ont été adaptées aux panneaux. La même expédition comprenait les harnais pour quatre chevaux. Un cocher anglais, fait au climat des tropiques, est parti en même temps. C'est la première fois que l'Égypte aura vu des voitures publiques. Un officier du pacha, qui a visité l'Angleterre il y a quelques années, a fait cette tentative, pour laquelle il a obtenu l'autorisation de son maître. On sait que le gouvernement a, depuis quelque temps, donné des ordres pour faire ouvrir entre le Caire et Alexandrie, entre Alexandrie, Rosette et Damiette, des voies de communications larges et commodes.

— On parle beaucoup à Londres d'un homme nommé Dando, qui est affligé d'un appétit extraordinaire : nous disons *affligé*, parce que le malheureux, ayant mangé tout son bien, est réduit, pour contenter son estomac insatiable, à toutes sortes d'expédients. Il a réalisé déjà plusieurs fois les fabuleux repas de cet Indien qui joue un rôle si important dans le roman oriental de Watech. Dando entre chez un traiteur, et y consommé en une heure autant que dix convives ; puis, quand vient le quart-d'heure de Rabelais, il proteste qu'il n'a pas encore assez mangé pour payer et sortir. Le traiteur s'estime quelquefois trop heureux qu'il veuille bien aller achever son banquet ailleurs ; ou si Dando est envoyé en prison, peu importe à Dando, pourvu qu'il y trouve de quoi apaiser sa faim ; mais au bout de quelques jours on le relâche par économie. (*Rev. de P.*)

— On lit dans le *Courier des Etats-Unis* :

Après un séjour de 16 années dans ce pays, M. le comte de Surveilliers (Joseph Bonaparte), s'est éloigné pour quelques mois du sol hospitalier des Etats-Unis. Cédant au dernier appel d'une mère mourante, aux vives instances d'une épouse gravement malade, il entreprend un voyage, résolu depuis long-temps, et dont le terme, assure-t-on, est fixé au printemps prochain.

Nous savons que les derniers événements de Paris, connus par M. le

comte de Surveilliers le jour même de son départ de Bordentow, lui ont fourni l'occasion de s'exprimer avec la plus grande franchise sur le but et les motifs de son voyage. Justement fier des titres glorieux de frère aîné de Napoléon, d'oncle du duc de Reichstadt, de prince français élu par les votes et la libre volonté de la nation, il repousse toute idée de complots d'anarchie, de guerre civile, et jamais il ne consentirait à rentrer en France à la suite d'une Vendée napoléonienne.

ENFANTIN ET SES DISCIPLES.

Risum teneatis.....

Voilà la pensée qui m'est venue après la première lecture du procès des St-Simoniens. Je l'ai lu une seconde fois, et, voyant mieux, je vais changer l'épigraphe de cet article ; car dans cette dégoûtante affaire, le ridicule, tout grand qu'il est, le cède encore à l'odieux :

Vae illi per quem scandalum venit !

Notre siècle est évidemment, du moins on ne cesse de nous le répéter, le siècle des lumières. Pour mon compte, je veux bien le croire, et d'après tout le bien qu'on en dit, je ne puis que me féliciter d'avoir vu dans ce siècle brillant, non pas le jour (expression surannée et rampante), mais *l'éclat splendide de la lumière*, ce qui est bien différent et beaucoup plus poétique, à part le pléonasm.

Parmi les belles choses qu'on a vues dans ce siècle *lumineux*, je n'en ai vu *distinctement* qu'une, parce que j'ai la vue très-basse, et qu'une trop grande lumière m'éblouit. J'ai bien entrevu *les droits de l'homme, les manches à gigot, le contrat social, les pantalons collans, la religion de la nature, les perruques métalliques, le déisme à la portée de tout le monde, la médecine de Leroy*, et mille autres merveilles, dont je me rappelle difficilement les noms, tant ma mémoire est faible. Comme disait feu Bossuet : *c'a été dans notre siècle un grand spectacle !*

Mais tous ces prodiges, quelque *resplendissans* qu'ils soient, ne sont rien près de celui qu'il m'a été donné de voir ; et de même que le prédicateur Cottin était loin de l'aigle de Meaux, ou de même que le fromage de Hollande *pâlit* devant le fromage de Brie (qu'on fait aussi à Meaux) ; de même les admirables découvertes qu'on a faites dans notre siècle privilégié, se rapetissent, s'effacent et s'annihilent devant les sublimes et incompréhensibles découvertes du *beau BARTHÉLEMY-PROSPER ENFANTIN, père suprême des Saint-Simoniens.*

Peut-être ne savez-vous pas aussi bien que moi ce que c'est que le St-Simonisme : je vais vous le dire, si toutefois je le puis, moi profane.

Un homme s'est rencontré (vous comprenez que ceci est encore une locution de ce pauvre Bossuet), un homme s'est rencontré qui, doué d'une belle barbe, d'une belle figure, de beaux cheveux et de beaux et grands yeux, qu'on dit singulièrement expressifs et expressivement singuliers, fut un beau matin convaincu qu'il avait reçu d'en-haut une mission toute particulière. Il se persuada et persuada à beaucoup d'autres qu'il n'avait pris naissance que pour émanciper la femme, la relever de la *subalternité* où nos lois iniques l'ont placée, et lui dispenser le *don de la parole.*

Je ne suis pas surpris du cri d'effroi que jetèrent tous les maris.

Cette doctrine, et bien d'autres histoires que je ne puis vous dire, parce que je me souviens un peu de mon Juvénal (*Maxima debetur lectori reverentia*), donnèrent de l'ombrage au Procureur du Roi de Paris, qui, insensible à tant de jolies choses, traduisit le *beau et suprême* Enfantin devant la cour d'assises, ainsi que ses *complices* ; (cette expression est empruntée de l'acte d'accusation, car Enfantin les appelle ses *apôtres*.)

Ce scandaleux procès vient d'être jugé ; je n'ai pas assez d'espace pour en donner aujourd'hui tous les détails ; mais si vous voulez, je vous en dirai une partie dans le prochain numéro, et je justifierai alors le choix que j'ai fait de ma seconde épigraphe.

H. L.

LÉTHARGIE COMPLÈTE.

Point de nouvelles, bonnes nouvelles. S'il était permis encore de croire à ce proverbe, nous serions sans contredit le peuple le plus heureux de l'univers ; tant est grande la stérilité des correspondances politiques. Il semble que tout le monde se soit concerté pour mettre à la torture les pauvres journalistes obligés de donner du neuf à leurs lecteurs, et toujours du neuf, *n'en fût-il plus au monde.* Des quatre coins du globe, la poste et la diligence ne nous apportent que de misérables annonces de *chiens perdus, de terres à vendre, de fermes à louer.* De nouvelles, point ; cet état de choses dure depuis assez long-temps pour que nous commençons à en prendre de l'inquiétude. Quelque malheureux événement aurait-il clos les cent bouches de la Renommée, ou brisé ses trompettes ? On serait vraiment tenté de le croire, et je vous assure que, pour ma part, j'en serais tellement affligé que j'en prendrais le deuil. Que faire sans nouvelles, quand on est obligé de remplir chaque jour les quatre pages d'un journal, quel qu'exigu qu'en soit le format ? Et les nouvelles, c'est la Renommée qui les donne ; en Belgique, les journalistes sont trop consciencieux et trop bien appris pour inventer, ils se contentent de se copier les uns les autres, témoin l'historiette suivante rapportée ces jours derniers par je ne sais qui. *L'Industrie* qui sait tout, nous dira lundi prochain le nom du conteur ; je m'en rapporte à sa mémoire et à sa complaisante bienveillance pour le *Courrier de la Meuse.*

Un étranger se trouvait, il y a trois jours, dans un salon de lecture, ou plutôt dans un restaurant ; car c'était un des fils de la blonde Albion, un indigène de la terre classique des beefsteaks et des rostbeafs, fraîchement débarqué à Bruxelles, pour aller de là noyer le *Spleen* qui le tourmente dans les eaux de Spa. Habile marin, comme le sont tous les insulaires, il savait qu'un bâtiment a besoin d'être lesté pour faire bonne route, et il était, lui, occupé à prendre son lest, ce qu'il fit en conscience et en véritable gentleman de la *vieille Angleterre.* Toutefois son appétit

prit fin, comme bien vous pensez; puis il se souvint qu'il était sur un terrain en révolution, sillonné par les protocoles et qui par conséquent doit être fertile en nouvelles politiques; il demanda donc un journal. Le premier venu lui fut mis en mains. Grand fut son désappointement, quand, après quelques minutes d'une lecture rapide, il s'aperçut qu'il y avait absence totale de nouvelles intéressantes. Cependant il ne perdit pas tout espoir de satisfaire sa curiosité; il demanda un journal *divers*: le journal *divers* est apporté; il l'ouvre et le parcourt, sans faire attention au titre. C'étaient mêmes contes, mêmes rubriques, à peu près mêmes réflexions et aussi même papier. Il le rejette avec humeur et demande encore un journal *divers*, et le journal *divers* ne différait en rien des deux autres; un quatrième journal *divers* ne le satisfaisant pas davantage, milord se crut l'objet d'une mystification, paya son écot en murmurant, et sortit furieux, malgré l'empressement du garçon qui, trompé par le mot *divers*, croyait pouvoir le calmer et entrer dans ses vues, en lui offrant toute la collection des journaux du mois de janvier. Rien n'y fit, et le gentleman disparut, jurant bien qu'on ne l'y prendrait plus.

Pourtant il ne faut pas que les amateurs de nouvelles en veuillent sérieusement aux journalistes. Comment ceux-ci pourraient-ils les servir à souhait, pendant que tous les grands personnages sont en vacances? Les vacances! c'est la saison morte pour les journaux, et, pour être juste, il faut bien leur pardonner un peu de sécheresse. Pour moi, j'espérais qu'à défaut des chambres, des académies et des tribunaux, la Conférence de Londres me resterait pour mes menus plaisirs, et voilà que la Conférence elle-même me fait faute. Elle se repose aussi, comme si le monde n'avait plus besoin de protocoles et que le temple de Janus fût fermé à tout jamais. Il en est même qui disent qu'elle est morte, et qui se promettent de rire à son enterrement.

Je n'en crois rien; les diplomates ont la vie dure. Tout au plus font-ils en ce moment comme le *Rodilard* du bonhomme, l'*Alexandre des chats*; nous les verrons bientôt peut-être, sur leurs pieds tombant, attraper, non pas le peuple le plus paresseux, mais le peuple le plus généreux et le plus confiant. Pour eux c'est tour de vieille guerre. Ne serait-il pas temps enfin que la Belgique se méfiât quelque peu du bloc *ensarné* du *Foreign-Office*, et qu'elle dit avec le vieux rat: *La méfiance est mère de la sûreté?*

Elle ferait d'autant mieux qu'elle a déjà, comme lui, perdu sa queue à la bataille. Avis à qui de droit! (Courrier de la Meuse.)

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES du 31 août.

Halle aux céréales. — Les grains au marché ont été vendus comme suit: froment vieux, de fl. 13 à 13 10; dito nouv., de 10 10 à 12; seigle nouv., de 6 10 à 7 10; dito vieux, de 7 10 à 8; avoine de 4 à 4 10; graine de colza, de 10 10 à 11 10.

Les grains marchands, absolument sans demande, sont cotés comme suit: froment de Rostock sur 73 à 74 kil., de 10 5 à 10 10; dito blanc, bonne qualité, 12 10; dito séché, de 9 10 à 10; dito de Kubanka, de 10 10 à 10 15: il est arrivé du froment de Pologne, mais le prix n'en est pas coté faute d'acheteurs; seigle séché, 6 10; orge étrangère, vieille, de 6 à 6 6; dito nouvelle des polders, 6 16; dito du pays wallon, de 5 16 à 6; avoine livrée hors des barrières, de 3 16 à 4 2; graine de lin, de 10 10 à 10 12.

Huiles. — Colza, disp. fl. 51; sept., 51 174 à 51; oct., 50 374 nov. et déc., 50 172; huile de lin disp. 49.

Tourteaux. — Colza 83 à 86 fl.; lin, de 125 à 130 fl.

Pommes de terre. — Bleues 0 fl. 0 sous; rouges 0 fl.

Halle au Beurre. — Anderlecht 44 cents; qualité ordinaire 38 c.; Campine 35 cents le demi-kil. — OEufs 50 c.

Halle aux Suifs. — Suif 43 c. — Chandelles 55.

Bois à brûler. — 48 à 50 sous le demi-stère.

PRIX DES HUILES A LILLE, 29 août.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza	20 00	23 00	76 00	00 00	10 00	00 00
OEillette	25 50	25 00	109 00	00 00	8 50	00 00
Id. bon goût	» »	» »	109 00	110 00	00 00	00 00
Lin	18 00	18 50	79 00	00 00	15 00	00 00
Caméline	20 00	00 00	00 00	00 00	10 00	9 50
Chanvre	13 00	14 00	84 00	00 »	9 25	00 00
Huile épurée pour quinquets			00 00	00 00		
Idem » » réverbères			00 00	00 00		

BOURSES.

ANVERS, 29 août.

Emprunt de 12 millions	99 172	A	Emprunt romain	79	P
» de 10 millions	99 172	A	Lots	379	A
» Rotschild	75 174	A	Napolitains	76	
Autriche métalliques	89	P	Guebhard	79 172	
Lots de Pologne	98	A	Rente perp. espag. à Paris		
Rentes remb. (los-renten)	88	A	» » à Amsterdam	51 178 à 51	A

PARIS, 29 août.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 98 fr. 75 c. — 4 1/2 p. cent, jouissance du 22 sept. 91 00. — 4 p. cent, 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 68 85. — Act. de la banque, 1655 00. — Certific. Falcouet, 80 70. — Cortès d'Espagne, 12 174. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 178. — Rente perpétuelle d'Espagne, 57 172. — Emprunt d'Haïti, 200 00. — Emprunt belge, 77 070. — Emprunt romain, 80 172.

AMSTERDAM, 29 août.

Dette active 43 778. Billets de change 17 070. Synd. d'amortissement 73 778. Rente perp. d'Amsterdam 51 7716. Métalliques 85 178.

FOIRES DE LA PROVINCE DE NAMUR.

Ciney. — Dimanche, 2 septembre. Un jour.
Sombreffe. — Dimanche, 2 septembre. Un jour pour bestiaux.
Walcourt. — Mardi, 4 septembre. Un jour pour bestiaux.

ANNONCES

1879. Dix mille florins à placer à intérêt.

S'adresser au bureau central de bienfaisance de Namur.

1878. A vendre, à des conditions très-avantageuses, trois fermes situées à la Henorie, commune d'Andrimont, district de Verviers. Ces propriétés sont d'origine patrimoniale, libres de charge, et contiguës.

S'adresser, pour le détail, les conditions et le prix, à M^e Albert Logé, notaire à Dinant, ou à M^e Henri Logé, notaire à Namur, rue des Brasseurs, N^o 537.

On peut s'adresser aux mêmes notaires pour plusieurs capitaux à placer à intérêt, et entre autres un capital de 25,000 florins.



1877. A louer, pour entrer en jouissance le 1^{er} mai 1833, la ferme du château de Pondrôme, canton de Bauraing, contenant environ 120 bonniers de terres labourables et 36 de prairies.

S'adresser, pour connaître les conditions, au château d'Humain, près de Marche-en-Famenne.

1876. Plusieurs capitaux importants et autres, à placer sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, à son domicile, rue du Chenil, N^o 141, à Namur.



1871. Terre patrimoniale du HAUT-MARAIS, située à une lieue de Spa, à vendre de la main à la main.

Elle se compose du château du HAUT-MARAIS, situé commune de Lareid, à une lieue de Spa et à trois lieues de Liège, sur le chemin de Spa à Montjardin;

D'une ferme, terres, prairies et bois, en un gazon, contenant environ soixante bonniers des Pays-Bas.

Cette propriété, située dans un beau site, est susceptible de beaucoup d'améliorations.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1862. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Une rente de 50 florins de Brabant, au capital de mille florins des Pays-Bas; très-bien hypothéquée.

S'adresser au notaire Delvigne.

1851. A vendre de la main à la main,

Quinze bonniers de très-bonnes terres patrimoniales, en trois pièces, situées au Mazy et à St-Martin-Balâtre, près de Bothey, à proximité de la chaussée de Namur à Bruxelles.

Les acquéreurs auront toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions de cette vente.

1849. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

La ferme dite du Try, avec 100 bonniers de terres et prairies y compris 14 bonniers de bois, située à Franc-Waret.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1847. Très-belle propriété située au treu de Salzinne, commune de Namur, à vendre de la main à la main.

Cette propriété ayant fait ci-devant partie de l'abbaye de Salzinne, est composée de plusieurs beaux et grands bâtimens en très-bon état. Le terrain qui en dépend avec jardin et prairie, contient un bonnier et demi, joignant en partie la Sambre.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les prix et conditions de cette vente.

1846. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Un beau moulin-à-vent, presque neuf, construit en bois, avec ses meules et accessoires, situé à Lesves; l'acquéreur devra le démolir pour le reconstruire dans une autre commune.

S'adresser, pour le voir, au propriétaire, M. Legros, et pour traiter du prix, à M. le notaire Delvigne, à Namur.

1838. A vendre de la main à la main,

Une belle saline avec maison, écuries, remise et un jardin de trois quarts de bonnier y attenants, située à Jambes, placée très-avantageusement entre les routes de Liège et de Luxembourg.

L'acquéreur entrera en jouissance de suite, et il aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les prix et conditions de cette vente.

1837. A louer présentement,

Un très-joli quartier de 6 places, cave et grenier, restauré à neuf, procurant une vue agréable sur plusieurs jardins. — S'adresser au marchand de chandelles, rue de la Croix, N^o 677.

1884. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.